

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2026 51 017

Date d'envoi de convocation : 17 mars 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt Six
Le 21 mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle Michel Adam en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : M. Patrick BASSETTE, Mme Marie-France BEAUVAIS, Mme Marion BOUCHE, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Philippe DESHAYES, Mme Christine DONNET, Mme Annie DURAND, Mme Christelle DURAND, Mme Michèle GAUTIER, M. Didier GERVAIS, Mme Lore-Amélie HUON-DEMARE, M. Boris JUDON-DELERUE, Mme Isabelle JULIEN, M. Thierry LAFFINEUR, M. François LEBRUN, M. Vivien LUCIENNE, M. Michel MAILLARD, Mme Corinne MALANDAIN, M. François MARETTE, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Brigitte PRINCE, M. Denis RIOULT, M. Olivier ROCHE, M. Patrick SILORET, M. Damien TAVELET, M. Jean-Michel VILLEVAL.

Etaient absents : Mme Frédérique CORMONT (pouvoir à Mme Françoise DEGENETAIS) et Mme Patricia LEGENT (pouvoir à M. François MARETTE).

Secrétaire de séance : Mme Lore-Amélie HUON-DEMARE

Objet : élection du maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les article L.2122-1, L.2122-4, L.2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-8 ;

VU les résultats des opérations électorales du 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT :

- les candidatures de M. Olivier ROCHE et de François MARETTE

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement par le secrétaire de séance, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15
- Ont obtenu :
 - o M. Olivier ROCHE : 24 voix
 - o M. François MARETTE : 5 voix

, ayant obtenu la majorité des voix, M. Olivier ROCHE a été proclamé Maire de la commune d'Octeville-sur-mer.

Délibération adoptée

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20260321-DEAF202651017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Le Maire,

Olivier ROCHE

